Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée IND-BA-116, définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur

A/ IND-BA-116 (v. A27.1) : Mise en place d'un luminaire à modules LED avec ou sans dispositif de gestion de l'éclairage

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : ……
Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) : ……
Référence de la facture : ……
*Nom du site des travaux : ……
*Adresse des travaux : ……
Complément d'adresse : ……
*Code postal : ……
*Ville : ……

Les installations d'éclairage destinées à assurer la protection des biens lorsqu'elles sont asservies à des dispositifs de détection de mouvement ou d'intrusion ne sont pas éligibles.

*Caractéristiques des luminaires à modules LED :

*Marque et référence du luminaire	*Puissance unitaire (en W) du luminaire à modules LED	*Nombre de luminaires à modules LED	*Puissance totale (W)
		*Somme des puissances totales (W)	

Caractéristiques des luminaires à modules LED installés :
*Durée de vie des luminaires à modules LED avec une chute de flux lumineux ≤ 20 % : ……heures
*Efficacité lumineuse (lm/W) : ……
*Facteur de puissance : ……
*Taux de distorsion harmonique sur le courant (en %) : ……
NB1 : l'efficacité lumineuse est égale au flux lumineux total sortant du luminaire divisé par sa puissance totale, y compris les auxiliaires d'alimentation.
NB2 : le taux de distorsion harmonique sur le courant est déterminé conformément à la norme EN 61000-3-2.
NB3 : la durée de vie est déterminée à 25°C.

*L'installation est équipée d'un dispositif de gestion de l'éclairage des luminaires à modules LED : □ OUI □ NON
*si oui, type de gestion (une seule case à cocher) :
□ Détection de présence ou système de détection tenant compte des apports de lumière du jour
□ Détection de présence et système de détection tenant compte des apports de lumière du jour

A ne remplir que si les marque et référence du dispositif de gestion de l'éclairage installé ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération :
*Marque :……
*Référence :……

La puissance totale à prendre en compte pour le calcul du volume de certificats d'économies d'énergie de l'opération est égale à la somme des puissances totales des luminaires à modules LED mis en place, indiquées dans le tableau ci-dessus.